

Nombre de membres : 34

N°2021-61

En exercice : 33

Abstentions : 0

Présents : 28

Exprimés : 32

Pouvoirs : 4

Pour : 32

Votants : 32

Contre : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille vingt et un, le jeudi 30 septembre à 20h00.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni Espace « Robert Morange » à ORADOUR-SUR-VAYRES sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 22 juillet deux mille vingt et un.

Présents : Christophe Gérrouard, Maryse Thomas, Patrice Chauvel, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Charles-Antoine Darfeuilles, Pierre Varachaud, Louis Furlaud, Jean Maynard, Albert Viroulet, Patrick Chambord, Maryse Parverie, Joël Vilard, Richard Simonneau, Thierry Dauchart, Josiane Lefort, Bernard Darfeuilles, Chantal Robin, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Pierre Hachin, Jérôme Suet, Stéphane Seyer.

Suppléants présents :

Pouvoirs : François Chaulet à Pierre Varachaud, Patrick Gibaud pouvoir à Josiane Lefort, Alain Duris pouvoir à Maryse Thomas, Christian Vignerie pouvoir à Jean Maynard, Bruno Grancoing pouvoir à Sylvie Germond, Hervé Mazeaud pouvoir à Maryse Parverie, Bertrand Jayat pouvoir à Christophe Gérrouard

Secrétaire de séance : Louis Furlaud

Objet : Mise à jour des règlements intérieurs de la micro-crèche de CUSSAC et du multi-accueil de Saint-Laurent-sur-Gorre à compter du 1^{er} octobre 2021.

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°2021-54 en date du 28 juillet 2021, le Conseil Communautaire a validé les nouveaux règlements intérieurs des ALSH communautaires, applicables à compter du 1^{er} septembre 2021, et ce suite à la mise en place de la nouvelle plateforme « Inoé ».

Dans le même esprit, il convient que les règlements de fonctionnement du multi-accueil de Saint-Laurent-sur-Gorre, et de la micro-crèche de Cussac soient adoptés par le Conseil Communautaire, toujours au regard de la mise en œuvre de cette plateforme « Inoé ».

Ces règlements trouveraient à s'appliquer à compter du 1^{er} octobre 2021.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **ADOpte** les règlements de fonctionnement du multi-accueil de Saint-Laurent-sur-Gorre et de la micro-crèche de Cussac selon les modèles joints à la présente,

- **DIT** que ces règlements trouveront à s'appliquer à compter du 1^{er} octobre 2021.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire le
Le Président

Le Président,

Christophe GEROUARD

Accusé de réception en préfecture
087-200066520-20210930-202107_202161-DE
Reçu le 05/10/2021